



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-DE-TILLY

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ANTOINE-DE-TILLY

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly, tenue le 10 décembre 2024, à 20 h, au 955 rue de l'Église, Saint-Antoine-de-Tilly

Sont présents à cette séance :

- Siège #1 - Myriam Lambert-Dumas
- Siège #2 - Marc Ferland
- Siège #3 - Claude Lévesque
- Siège #4 - Valérie Caron
- Siège #5 - Louis-Gabriel Bélanger
- Siège #6 - Gaétan Laliberté

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Richard Bellemare. Est également présent Mohamed A. Madène, directeur général et greffier-trésorier par intérim, à titre de secrétaire d'assemblée.

EXTRAIT DE RÉOLUTION

Il a été adopté ou décidé ce qui suit : **RÉSOLUTION: 2024-276 / ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2025**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Myriam Lambert-Dumas, conseillère, et résolu à l'unanimité,

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue de séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2025, qui débiteront à 20 h :

mardi 28 janvier	mardi 8 juillet
mardi 18 février	mardi 26 août
mardi 18 mars	mardi 9 septembre
mardi 15 avril	mardi 14 octobre
mardi 13 mai	mardi 11 novembre
mardi 10 juin	mardi 9 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général par intérim conformément à la Loi qui régit la Municipalité.

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly ce **11 décembre 2024**.


Mohamed A. Madène
Directeur général et greffier-trésorier par intérim